PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités	09/06	30/06
Rassemblements en extérieur	: 10 personnes Pas de limitation pour les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle dans l'espace public	**Plus de limitation**
Marchés ouverts et couverts	: 4m²/ client pour les marché couverts	Pas de jauge Respect des mesures barrières et de distanciation
Type M Magasins de vente, commerce et centre commerciaux	: 4m²/ client Protocole sanitaire adapté	: 100% de l'effectif ERP Respect des mesures barrières et de distanciation

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités	09/06	30/06
Type N Débits de boissons	**Ouverture en intérieur** : 50% de la capacité (6 personnes/table maximum) Pas de consommation ni de service au bar **Ouverture des terrasses** : 100% de la capacité (6 personnes/table maximum)	: 100 % de l'effectif de l'ERP Pas de consommation ni de service au bar Respect des mesures barrières et de distanciation
Type S Bibliothèques, centres de documentation, médiathèques	: 4 m²/ personne 1 siège sur 2 en configuration assise Protocole sanitaire adapté	
Type Y Musées, monuments, centres d'art	: 4 m²/ personne Protocole sanitaire adapté	: 100 % de l'effectif ERP Respect des mesures barrières et de distanciation

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités

09/06

30/06

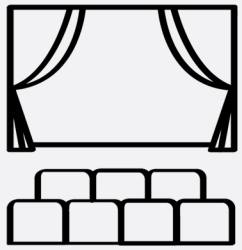

Type L

Cinémas, salles de spectacle, cirques non forains et salles à usage multiple

09/06

En configuration assise :

: 65 % de l'effectif de l'ERP

Plafond de 5 000 personnes par salle
Protocole sanitaire adapté

- Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants
- Utlisation d'un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes (sauf cinéma)

En configuration debout :

fermeture (sauf exceptions prévues à l'artcile 45 du décret)

30/06

En configuration assise :

: 100 % de l'effectif de l'ERP

Respect des mesures barrières et de distanciation

- Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés, restaurants
- Utlisation d'un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes (sauf cinéma)

En configuration debout :

Protocole sanitaire adapté
Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000

Type P

Discothèques

Clause de revoyure au 15 juin pour définir les conditions de réouverture

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités	09/06	30/06
Type R et L Établissement d'enseignement comme les conservatoires ou les écoles de musique	Reprise de la danse pour les majeurs non-prioritaires sans contact avec une jauge à 35% de l'effectif. Spectateurs : : 65 % de l'effectif de l'ERP - Plafond de 5 000 personnes - Utlisation d'un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes	Apprenants : Reprise de la danse et de l'art lyrique pour tous les publics Protocole sanitaire adapté Spectateurs : : 100 % de l'effectif de l'ERP - Utlisation d'un pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes
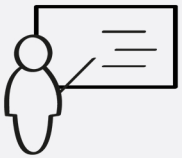 **Type R** organismes de formation dont les centres de formation par apprentissages Strucutures d'enseignement supérieur (configuration assise) et écoles de formation professionnelle	Organisme de formation : Réouverture en conditions normales Structures d'enseignement sup : : jusqu'à la rentrée, 50 % de l'effectif de l'ERP Protocole sanitaire adapté Possibilité d'organiser les examens selon les modalités définies en décembre 2020/Janvier 2021 Réouverture en conditions normales en septembre 2021	Réouverture en conditions normales

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités	09/06	30/06
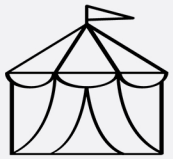 **Type CTS** Chapiteaux, tentes et structures	: 65 % de l'effectif de l'ERP Plafond de 5 000 personnes/salle Protocole sanitaire adapté Restauration : Règles définies pour les hôtels, restaurants, cafés Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes	: 100 % de l'effectif de l'ERP Respect des mesures barrières et de distanciation Restauration : Règles définies pour les hôtels, restaurants, cafés Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
Pratique sportive en extérieur (hors compétition)	: 25 personnes Tous les sports (dont les sports de contact)	**Plus de limitation**
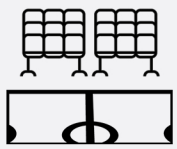 **Type PA** Établissement sportifs de plein air	Pratiquants : Ensemble du public pour tous les sports (dont sports de contact) 65 % de l'effectif ERP Plafond de 5 000 personnes par salle Restauration : Règles définies pour les hôtels, restaurants, cafés Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes	Pratiquants : Ensemble du public pour tous les sports (dont sports de contact) Spectateurs 100 % de l'effectif ERP Restauration : Règles définies pour les hôtels, restaurants, cafés Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités	09/06	30/06
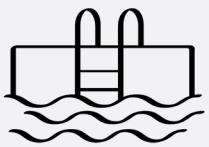 **Type X** Établissement sportifs couverts	Pratiquants : 50 % de l'effectif ERP Ensemble du public pour les sports sans contact uniquement Spectateurs 65 % de l'effectif ERP Plafond de 5 000 personnes Restauration : Règles définies pour les hôtels, restaurants, cafés Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes	Pratiquants : Ensemble du public pour tous les sports (dont sports de contact) Spectateurs 100 % de l'effectif ERP Restauration : Règles définies pour les hôtels, restaurants, cafés Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
Compétition sportive en plein air sur l'espace public (marathons, trails ...)	Sportifs de haut niveau : Pas de restriction Sportifs amateurs : Compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (dont les sports de contact) : 500 personnes	Sportifs de haut niveau : Pas de restriction Sportifs amateurs : Compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (dont les sports de contact) : 2 500 personnes Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités	09/06	30/06
Type V Lieux de culte	**Cérémonies :** 1 emplacement sur 2 (protocole identique en mairie) **Visites guidées :** Même protocole que pour les musées (type Y) **Concerts :** Même protocole que pour les salles de type L	100 % de l'effectif ERP Respect des mesures barrières et de distanciation
Festival de plein air dont les manifestations (art de rue) se deroulant sur l'espace public	**Assis :** 65 % de l'effectif ERP Plafond de 5 000 personnes Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes **Debout :** Non-autorisés (possibilité d'autorisation des festivals de rue par le préfet sous condition) Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes **Restauration :** Règles définies pour les hôtels, restaurants, cafés	**Assis :** Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes **Debout :** :4 m²/ personne Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités	09/06	30/06
Cérémonies funéraires en extérieur	: 75 personnes	Plus de limitation
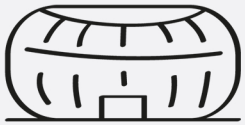 **Type T** Salons et foires d'exposition	: 50% de l'effectif ERP - Plafond à 5 000 personnes - Protocole sanitaire adapté Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes (par hall d'exposition)	: 100% de l'effectif ERP Respect des mesures barrières et de distanciation Restauration : protocole adapté Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1000 personnes
Type PA Parcs zoologiques en plein air	: 65 % de l'effectif ERP Protocole sanitaire adapté	: 100% de l'effectif ERP Respect des mesures barrières et de distanciation

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités

09/06

30/06

Villages vacances, auberges collectives, résidences de tourisme villages résidentiels, terrains de camping

Ouverture des hébergements individuels et familiaux uniquement

Espaces collectifs (restauration, bars, piscines) : selon les protocoles applicables

Accueils collectifs de mineurs (dont camps scouts, colonies de vacances, mineurs sous protection)

À compter du 20 juin : ouverture des accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergement

Activités physiques et sportives (cf type PA et X)

Protocole sanitaire adapté

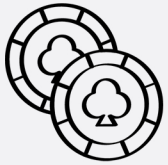

Type P

Casinos et loisirs indoor (boowlings, escapes games ...)

: 50 % de l'effectif ERP

Protocole sanitaire adapté

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnnes

: 100% de l'effectif ERP

Protocole sanitaire adapté

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissement recevant du public

Types d'établissement recevant du public (ERP) et activités	09/06	30/06
thalassothérapie et activités d'entretien corporel ne permettant pas le port du masque	35 % de l'effectif ERP Protocole sanitaire adapté **Thermalisme** (uniquement) : 100 % de l'effectif ERP	100 % de l'effectif ERP
Type O et OA Partie restauration des hôtels	Réouverture des restaurants d'hôtels aux clients extérieurs	100 % de l'effectif ERP
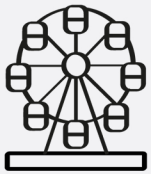 Parcs à thèmes et fêtes foraines	**Parcs à thèmes :** Ouverture des parcs à thèmes selon les règles applicaples à chaque catégorie d'ERP et ouverture des attractions avec protocole sanitaire adapté Plafond de 5 000 personnes Utilisation du pass sanitaire pour les ERP au-delà de 1000 personnes (ex : salle de spectacle) **Fêtes foraines :** 4 m²/client Protocole sanitaire adapté	**Parcs à thèmes :** 100 % de l'effectif ERP Respect des mesures barrières et de distanciation Utilisation du pass sanitaire pour les ERP au-delà de 1000 personnes (ex : salle de spectacle) **Fêtes foraines :** Respect des mesures barrières et de distanciation